

Plan d'action du SPUQ pour l'année 2004-2005

Adopté par le Conseil exécutif

Élu au printemps 2003, le Comité exécutif du SPUQ entreprend la seconde partie de son mandat, inspiré par les objectifs qu'il se proposait de poursuivre au moment de son entrée en fonction et qui lui paraissent toujours pertinents.

Pour mémoire, on rappellera qu'il s'agissait en tout premier lieu de travailler à l'émergence d'une relève syndicale représentative d'un corps professoral en voie de rajeunissement accéléré. Il s'agissait aussi de revenir à une pratique de coopération critique avec la direction de notre université, fondée sur une nécessaire distance et la préoccupation de préserver l'autonomie complète de notre syndicat. Il s'agissait enfin d'amorcer une réflexion de fond sur l'Université elle-même comme institution et organisation au moment où celle-ci est engagée dans un processus de transformation structurelle qui a conduit du premier modèle au second avec les conséquences de tous ordres que cela implique.

Quitte à nous répéter un peu, nous allons expliciter à nouveau ces objectifs que nous entendons prolonger et approfondir à la lumière des accomplissements mais aussi des limites des activités que nous avons entreprises au cours de la dernière année.

La relève syndicale : priorité des priorités

Cette question, qui s'impose aujourd'hui avec urgence, n'est pas vraiment nouvelle au SPUQ. Elle se pose, de manière latente tout au moins, depuis une quinzaine d'années.

Elle est liée d'une part au mouvement de reconversion professionnelle qui a affecté la génération militante des années 1970. Principaux acteurs et animateurs de la vie syndicale durant la période effervescente de la création de l'UQAM, ceux-ci s'en détournent progressivement au cours des années 1980 pour s'engager davantage dans leurs recherches et se consacrer à leur carrière plus proprement universitaire. Elle est liée d'autre part à la transformation même de l'Université qui, de lieu de débat et de réflexion critique, devient progressivement une sorte d'école supérieure vouée à des formations

suite à la page 3

Le mot du président

RELÈVE DE LA GARDE :

LE COMPTE À REBOURS EST COMMENCÉ

Le défi de la relève syndicale ne saurait être réduit à la question du remplacement d'une équipe de direction. Il s'inscrit dans une problématique beaucoup plus large qui implique la revitalisation et la redynamisation de l'ensemble de la vie syndicale. Nous l'avons dit et écrit à de nombreuses reprises, y compris dans notre plan d'action pour la présente année.

Le défi implique aussi cette préoccupation du renouvellement de l'équipe de direction qui va devenir plus pressante au cours des mois à venir. Pour être très clair là-dessus, je dirai qu'en ce qui me concerne, le mandat que j'ai accepté de remplir se terminera comme prévu en mai prochain. Et nous savons qu'il en sera ainsi pour la 1^{ère} vice-présidence.

J'ai accepté avec d'autres de former une équipe de transition dont l'objectif premier était de créer les conditions propices à l'émergence d'une authentique relève syndicale. Notre action, depuis les débuts, est déterminée par cet objectif que nous souhaitons et espérons atteindre.

Il reviendra à d'autres de prendre le relais et d'assurer la suite des choses, d'autres dont mon désir le plus cher est qu'ils appartiennent à la génération en âge d'assumer ce genre de fonction et j'ajouterais, quitte à paraître un brin moralisateur, qui a la responsabilité sociale et politique de le faire.

Quoiqu'il advienne, le compte à rebours est commencé : à vous maintenant de jouer! □

Jacques Pelletier

La tribune du *SPUQ-Info*

Évaluation : la fête des pairs!

Christian Saint-Germain
Département de philosophie

Avec la venue du mois de septembre, revient la lancinante opération quinquennale de l'évaluation des professeurs et professeures. Notre université a ceci de pittoresque : elle a conservé dans ses mœurs tout à la fois l'examen de conscience jésuite et le tribunal révolutionnaire maoïste. Il est vrai que l'UQAM est construite sur une église défenestrée, l'architecture abrite encore, semble-t-il, quelques spectres. J'ai appris, au fil des années passées dans cette institution que j'aime profondément, que cette pratique avait une valeur totémique, que jamais ni notre syndicat ni le patron n'abandonneraient ce rituel trop ancré dans la mentalité des acteurs des premières générations. J'aime aussi Cervantes. Si l'évaluation pouvait à la rigueur s'expliquer dans le cadre d'une jeune université, je crois que cette opération est devenue « contreproductive » et inutile à l'égard des professeurs, professeurs permanents ou déjà « titularisés ».

Je le dis tout de go, je n'ai jamais été personnellement échaudé par ces petites scarifications administratives et j'ai obtenu assez jeune la catégorie IV. Toutefois, je préférerais appartenir à une université qui ne sent pas le besoin de se livrer à ces rituels initiatiques et qui ne souffre pas d'un complexe d'infériorité à l'endroit de ses vis-à-vis montréalais. Nous considérons-nous comme le « club-école » de l'Université de Montréal ou de McGill en remettant en cause, ne serait-ce que symboliquement, notre statut? Il y a peu de groupes de professionnels qui se demandent à tous les 5 ans s'ils sont satisfaisants ou insatisfaisants.

Souffrons-nous collectivement d'un déficit de confiance en soi? À moins qu'il ne s'agisse d'une névrose infantile d'écolier qui chercherait comme jadis à recevoir une gratification : ange ou étoile sur son cahier? Professeures et professeurs encore un effort... Nos collègues chargés de cours, qui occupent une place stratégique dans l'institution, n'ont jamais été tentés d'accepter ces déplaisants petits exercices de mortification. Leur rendement s'en trouve-t-il pour autant amoindri?

Il me semble que notre ordinaire est passablement marqué par des évaluations de toutes natures : organismes subventionnaires, comités scientifiques de revues, évaluation étudiante, et j'en passe et des meilleures. Pourquoi en rajouter et provoquer artificiellement des lieux de dissensions? Il importe de dépasser ce folklore institué et de ne pas confondre simulacre et responsabilité ou reddition de comptes.

Le résultat concret est invariablement le même dans les petits départements. Celui ou celle qui souffre d'un jugement défavorable quant à un aspect de l'évaluation de sa tâche se trouve, dans le meilleur des cas, isolé du groupe en fonction d'un réflexe grégaire. Au pire, il se voit obligé de siéger à divers comités avec des membres de l'unité qui l'ont semoncé. L'exercice de cette duplicité administrative où chaque professeur devient pour son semblable juge et partie, place les jeunes professeurs, professeures dans un climat malsain. Plus encore, tout le monde peut se souvenir de l'évaluation d'un collègue pour lequel le comité d'évaluation avait été particulièrement laxiste.

L'absence de constance entre les départements ou d'une jurisprudence établissant des normes devant guider un comité quant à l'évaluation de la tâche de chacun remet en cause à chaque fois le bien-fondé de l'exercice et sa justification rationnelle. Où cela nous conduit-il? À nier l'existence véritable de la permanence? Espérons-nous, comme dans les « corrections fraternelles » des frères des écoles chrétiennes, que le moineillon fautif sorte du rang et admette spontanément des manquements à sa prestation?

Professeures et professeurs encore un effort... Vous n'êtes pas « tannés » de vous évaluer, de vous faire évaluer? De préférer l'exercice de petits pouvoirs fantômes, d'accepter la reconnaissance de votre statut à « tempérament » plutôt que d'afficher votre assurance quant à ce que vous êtes et dans ce que vous faites? □

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-6198

Télécopieur : (514) 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Plan d'action du SPUQ pour 2004-2005

suite de la page 1

de plus en plus étroitement spécialisées, confiées à des professeures, professeurs dont le statut et le rôle sont désormais définis en fonction de l'expertise. Cette mutation, insensible mais bien réelle, s'additionne au mouvement de reconversion professionnalisante des années 1980 et lui assure un caractère qui semble à plusieurs irréversible.

Cette question, par ailleurs, n'est pas propre au syndicalisme universitaire. On la retrouve dans de larges secteurs du mouvement syndical, et notamment chez les employés de l'État et les enseignants. Elle est au cœur des préoccupations de la Fédération des « professionnelles » (FP) de la CSN à laquelle nous appartenons, et nous la partageons avec l'ensemble des syndicats de professeures, professeurs d'université du Québec. Plus largement encore, elle est liée aux nouveaux défis de l'action syndicale dans un contexte idéologique général qui privilégie davantage la réussite individuelle et le carriérisme que la poursuite de la promotion collective et du bien commun.

Conscients de ce double contexte et des problèmes qu'il génère, nous savons bien que le défi ne sera pas facile à relever. Au cours de la dernière année, nous avons mis en chantier des activités à l'endroit des nouvelles professeures, nouveaux professeurs et des délégués syndicaux. Nous avons organisé des rencontres avec les uns et les autres, regroupés sur la base de leurs affiliations facultaires, qui se sont déroulées sur un mode volontairement informel. Ces initiatives ont été appréciées par ceux et celles qui s'y sont présentés. Mais cette participation a été inégale selon les facultés.

Nous nous proposons néanmoins de les reprendre cette année en leur ajoutant une dimension formative autour d'un certain nombre d'enjeux majeurs liés à l'application de la convention collective : l'élaboration des plans de travail annuels, l'évaluation, la permanence et la conciliation famille-travail notamment. Il nous apparaît important que les nouvelles professeures, nouveaux professeurs s'approprient ces questions de même d'ailleurs que les délégués syndicaux dont la responsabilité consiste d'abord à voir au respect de la convention collective dans leurs départements respectifs.

Nous entendons aussi revoir les modalités des journées d'accueil destinées aux nouvelles professeures, nouveaux professeurs. Ces initiatives conjointes de l'administration et de notre syndicat sont aussi louables que nécessaires et elles font l'objet d'une préparation soignée. Elles s'avèrent toutefois fort lourdes et ne permettent guère les échanges spontanés et informels qui, pour plusieurs participants, en constituent surtout l'intérêt. Nous entendons donc revoir la

formule pour en accentuer le volet social et le caractère convivial.

L'ensemble de ces mesures devrait favoriser, pour peu que chacun s'y engage dans le lieu spécifique qu'il occupe, l'émergence d'une véritable relève déterminée à pratiquer, à sa manière et avec ses objectifs propres, un syndicalisme militant. La nécessité d'un tel syndicalisme s'impose encore plus lorsque la conjoncture ne lui est pas d'emblée particulièrement propice, comme c'est le cas dans les années de reflux que nous traversons, et dont on finira bien par sortir à partir d'enjeux majeurs qui sauront nous remobiliser.

La coopération critique

Tout au long de son histoire, le SPUQ a adopté une attitude critique face aux directions successives de l'UQAM. Durant les années 1970, cela allait de soi, notre syndicat pratiquant alors à sa façon le syndicalisme de combat, courant dont notre collègue Jean-Marc Potte, du Département de science politique, était l'un des principaux théoriciens québécois. La grève de l'automne 1976 constitua, on le sait, le moment fort de ce type de syndicalisme. Au tournant des années 1980, le discours et la pratique syndicale du SPUQ connaissent d'importantes modifications : la rhétorique militante est remplacée par un discours idéologique plus modéré et les revendications prennent une dimension davantage corporatiste. Cela n'empêchera cependant pas les nouvelles directions du syndicat de procéder à la critique des propositions de la direction de l'Université lorsque nécessaire. Cette tradition se poursuivra durant les années 1990 et s'affirmera de manière particulièrement vigoureuse durant le rectorat de Paule Leduc. L'UQAM connaît alors une transformation profonde qui l'apparente désormais davantage à une université « traditionnelle » qu'à l'université critique et originale qu'elle prétendait être et qu'elle était effectivement dans une large mesure à l'origine.

De fait, ce n'est qu'avec l'arrivée de Roch Denis au rectorat, en août 2001, que cette vieille tradition sera remise en question. Le Comité exécutif du SPUQ, au moment de la course au rectorat, avait jugé bon d'appuyer la candidature de celui-ci parce que Roch Denis tenait un discours qui reprenait dans une large mesure les positions et les revendications de notre Syndicat et parce qu'il s'opposait aux conceptions de son adversaire, Mireille Mathieu, de l'Université de Montréal. Sa victoire fut donc interprétée par certains comme étant une victoire syndicale inaugurant une nouvelle alliance privilégiée entre la nouvelle direction « progressiste » de l'UQAM et le SPUQ qui pourraient désormais cogérer l'établissement.

Ce n'est pas le point de vue du Comité exécutif actuel qui estime que cette nouvelle donne ne transforme pas fondamentalement la nature objective des rapports entre la

direction et nous. Une fois élus – ou nommés – à la direction de l'Université, les syndicalistes de naguère sont appelés à exercer des fonctions administratives et à effectuer des choix inspirés par une logique bureaucratique et étatique, voire entrepreneuriale depuis quelques années, qui demeure largement étrangère aux finalités collectives. Dans cette perspective, il nous paraît plus sain de nous en tenir à des rapports fondés sur la réalité effective des places et des rôles, avec la distance nécessaire que cela implique, plutôt que sur des accointances et des complicités aussi aléatoires qu'illusoire avec tous les effets de brouillage qui les accompagnent.

Nous avons adopté cette attitude dans l'examen des grands dossiers qui nous ont occupés au cours de la dernière année, qu'il s'agisse du projet de rattachement de la TELUQ à l'UQAM, de la Commission parlementaire sur les universités, de la participation d'Hydro-Québec à la Campagne majeure de financement de notre établissement. Dans chacun de ces dossiers, nous avons procédé à une analyse critique des propositions de la direction, fait état de nos accords mais aussi de nos divergences et formulé des propositions. Dans les trois cas, cet examen nous a conduits à soutenir des points de vue différents de ceux de la direction de l'UQAM, inspirés par une conception manifestement différente de l'institution universitaire et de ses missions.

Certains, plus sensibles à un certain patriotisme d'entreprise, auraient préféré que nous épousions davantage les positions patronales dans une perspective unanimiste. Nous pensons, au contraire, que c'est en procédant à des analyses critiques, en toute indépendance, que nous assumons le mieux notre fonction d'institution dans le lieu par excellence où le débat vigoureux devrait être un mode de fonctionnement encouragé et privilégié. C'est dans cet esprit que nous entendons bien concevoir nos interventions dans les dossiers majeurs qui nous occuperont au cours de la prochaine année.

Plusieurs de ces dossiers – qu'il s'agisse de l'équité salariale, du harcèlement psychologique, de la conciliation famille-travail ou de la configuration facultaire – concernent l'ensemble des organisations syndicales de l'Université. C'est en concertation avec ces partenaires privilégiés, y compris les associations étudiantes, que nous prévoyons les traiter dans le cadre d'une solidarité intersyndicale à consolider et resserrer. Celle-ci s'est manifestée à quelques reprises l'an dernier dans la lutte contre les projets de « réingénierie » du gouvernement Charest; elle aura aussi l'occasion de s'exercer cette année sur des questions plus spécifiques liées à l'organisation même du travail dans notre établissement.

Dans ces matières, il est clair que nos communes préoccupations syndicales nous réunissent davantage que ce qui pourrait éventuellement nous diviser sur des enjeux

très particuliers. C'est dans cette optique que nous entendons, en tous les cas, poursuivre et approfondir nos relations intersyndicales.

Repenser l'Université

Tous les observateurs du milieu le reconnaissent : les universités des sociétés occidentales ont connu des changements significatifs au cours des dernières décennies. Des divergences apparaissent toutefois lorsqu'il s'agit de prendre la mesure de la portée et de la nature de ces changements : légers et superficiels ou considérables et profonds, traduisant une simple évolution « normale » ou une mutation majeure? Elles surgissent également à propos des appréciations normatives qu'on peut en proposer : transformation positive et souhaitable dont il y a lieu de se réjouir ou perte d'un idéal éducatif, d'un acquis civilisationnel qui, pour certains, ne constitue rien de moins qu'un « naufrage »?

Cette question tout à fait fondamentale, nous l'avons abordée à plusieurs reprises l'an dernier et de différentes manières. Dans une nouvelle chronique du *SPUQ-Info*, dédiée à la *Mutation de l'Université : enjeux et débats*, à laquelle ont participé quelques collègues. Dans un cahier *Analyses et discussions* consacré à la *Reconfiguration facultaire : l'urgence de réfléchir* et lors d'un forum animé par le Comité de travail créé par le SPUQ pour étudier cette question particulière qui s'inscrit tout naturellement dans le cadre de cette problématique plus générale. À l'occasion également du colloque sur *Les défis du syndicalisme universitaire aujourd'hui*, organisé par notre syndicat lors de la tenue du dernier congrès de l'ACFAS en mai dernier, et dont nous publierons certaines contributions dans le *SPUQ-Info*.

Il s'agit là d'une réflexion que nous aurons l'occasion de relancer et d'approfondir au cours de la prochaine année lors de l'examen du dossier stratégique majeur que constitue la configuration facultaire et du projet de planification institutionnelle si celui-ci devait enfin voir le jour! La transformation structurelle de l'Université selon le modèle de l'entreprise privée, à laquelle elle emprunte de plus en plus sa logique et ses modes d'opération, constitue en effet la toile de fond sur laquelle se profilent et se nouent les dossiers sectoriels de l'établissement et qui leur donne leur plein sens. D'où la nécessité d'en prendre la juste mesure pour mieux comprendre ce qui se passe à l'Université aujourd'hui et pour agir en toute connaissance de cause.

Cette compréhension d'ensemble ne répond pas à une pure volonté de savoir spéculatif. Elle est de nature à éclairer notre action dans la défense des intérêts professionnels, moraux et sociaux de nos membres, les conditions de travail des professeurs, professeurs étant directement affectées

par les changements organisationnels qui interviennent dans l'Université. Elle peut également nous aider à mettre en pleine lumière les présupposés qui déterminent souterrainement les choix qui nous sont proposés dans les grands dossiers institutionnels. Elle s'avère ainsi une composante indispensable d'une action syndicale globale.

Enjeux et débats à venir

D'une année à l'autre, la conjoncture d'ensemble ne change guère tout en connaissant des inflexions différentes, des déplacements d'accent et de priorités. Au cours de la dernière année, la réflexion et le débat ont été mobilisés pour l'essentiel par les dossiers du rattachement de la TELUQ à l'UQAM, préoccupation visiblement obsessionnelle du recteur, de la politique institutionnelle de la langue, de la Commission parlementaire sur les universités et enfin par la question de la configuration facultaire.

La politique de la langue a été adoptée après une longue, et parfois tumultueuse, période de réflexion et de consultation. Il reste maintenant à la mettre en œuvre de manière conséquente. Le rattachement de la TELUQ à l'UQAM a reçu l'aval des conseils d'administration des deux établissements, puis de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, en dépit des représentations formulées par le SPUQ, notamment sur les risques de balkanisation que comporte ce projet au stade actuel de son élaboration. Reste à venir l'approbation du Conseil des ministres, puis sa mise en œuvre effective avec toutes les opérations que cela implique : on n'a donc pas fini d'en entendre parler! Mais ce dossier en deviendra un parmi d'autres en perdant le caractère d'urgence qui lui était attaché au cours des dernières années et la dramatisation qui l'accompagnait, dont on aurait fort bien pu se passer.

La Commission parlementaire sur les universités est maintenant derrière nous. Nous y avons été accueillis avec gentillesse sans toutefois réussir à faire partager notre vision et nos revendications comme d'ailleurs la plupart des intervenants : les universités n'ont pas obtenu les ressources budgétaires qu'elles demandaient et les étudiants se retrouvent aujourd'hui avec une augmentation importante de leur endettement, déjà considérable avant la tenue de ces assises et accru par les nouvelles dispositions du programme d'aide financière qui leur est destiné. L'exercice a été instructif en ce qui regarde les mœurs parlementaires, mais décevant sur le plan des résultats. Le dossier de la configuration facultaire, enfin, ne s'est pas avéré la question stratégique majeure de l'établissement l'an dernier, ainsi que nous l'avions estimé à tort, mais il le deviendra peut-être au cours de cette année puisque la direction semble avoir pour objectif de mettre en place son éventuelle réforme durant l'année 2005-2006.

Au cours de la présente année universitaire, les questions qui risquent fort de nous interpeller devraient être les suivantes :

- **Le rattachement de la TELUQ à l'UQAM** : si la phase proprement politique de ce projet, avec ses petites et grandes manœuvres stratégiques, est pour ainsi dire terminée, il reste à donner forme concrètement à ce rattachement qui soulève encore plusieurs questions : celle de la nature même de l'université « bimodale » proposée et de ses conséquences au-delà de la jolie formule utilisée pour la qualifier : qu'est-ce que cela voudra dire dans la réalité des pratiques pour l'Université ainsi redéfinie?; celle de sa réorganisation administrative et académique qui implique de nouveaux aménagements qui comportent selon nous des risques réels de balkanisation; celle, enfin, de la tâche même des professeurs, professeurs de l'UQAM que la « bimodalisation » devrait affecter : comment et dans quelle mesure? Ce sont là des préoccupations que nous entendons partager avec nos collègues professeurs, professeurs à la TELUQ avec lesquels nous entendons coopérer de manière très étroite au cours des prochains mois.
- **La configuration facultaire** : amorcé lors de la dernière année, le débat sur les facultés devrait se poursuivre et s'approfondir. Le SPUQ, en créant un comité de travail sur la question, en faisant état de sa réflexion dans un cahier *Analyses et discussions* et en organisant un forum en avril dernier, a lancé des pistes de discussion. La direction a créé aussi un comité *ad hoc* et produit un document – non officiel, semble-t-il – comprenant des éléments de solution concernant les pouvoirs et responsabilités des facultés, leurs modes de regroupement et de constitution, le statut et le rôle des doyens et des vice-doyens. Bien qu'il s'agisse d'un document de travail – et non d'une politique – qu'il faut par conséquent traiter avec les réserves qui s'imposent, il s'en dégage tout de même une orientation claire vers l'accroissement et le renforcement des facultés et des doyens définis comme des « cadres académiques » appelés à faire partie de la direction – élargie – de l'Université. Si ce choix devait être confirmé à l'automne, il nous reviendrait de nous situer collectivement par rapport à une orientation qui concourrait à consolider le modèle d'université de plus en plus traditionnel qu'on nous propose depuis quelques années.

Dans cette perspective, nous envisageons l'hypothèse d'effectuer une tournée générale des départements qui nous permettrait de définir une position commune sur un choix stratégique représentant un tournant majeur. Dans ce dossier, nous sommes interpellés à la fois comme citoyennes, citoyens de l'UQAM et comme professeurs,

professeurs syndiqués. Ce sera vraisemblablement un enjeu central de la prochaine année universitaire.

- **La planification institutionnelle** : mise en branle il y a trois ans dans le cadre d'un « remue-ménages » qui avait mis à contribution quelques dizaines de personnes, cette opération, qui a débouché d'abord sur la production d'un document-synthèse que le SPUQ a critiqué vivement, a été reprise en main l'an dernier par un « comité-conseil » qui n'a pas encore terminé ses travaux, pour autant que nous le sachions. Normalement, ce dossier, sous la responsabilité de Jacques Desmarais qui en est le mandataire en titre, devrait finir par aboutir cet automne et constituer un révélateur éclairant sur les intentions et les visées de la direction.
- **Le harcèlement psychologique** : un projet de politique sur cette problématique a été élaboré au printemps dernier et fait actuellement l'objet d'une consultation. Il reste donc à rendre à terme ce projet, à mettre en application les dispositifs qui y sont prévus et à mesurer l'ampleur du phénomène dans notre établissement. Il s'agit d'un dossier prioritaire qui concerne l'ensemble des employées, employés de l'UQAM et que nous suivons de près.
- **La conciliation famille-travail** : le SPUQ a mis sur pied un groupe de travail sur cette question l'an dernier. Le groupe s'est réuni à quelques reprises, a examiné les diverses facettes de cette réalité et a envisagé des mesures que notre syndicat pourrait faire siennes et « négocier » avec l'employeur. Le travail se poursuivra cette année dans le cadre du groupe et le *SPUQ-Info* en donnera régulièrement des échos.
- **La situation problématique de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)** : fondée au tournant des années 1990, cette fédération, à laquelle nous appartenons et qui réunit l'immense majorité des professeures, professeurs d'université, est actuellement en pleine crise existentielle. Au point que certains, y compris parmi ses principaux dirigeants, n'envisagent plus d'autre solution que la dissolution pure et simple de l'organisation. Ce qui nous paraît, à nous qui avons parfois formulé des réserves sur l'action – ou l'inaction trop souvent! – de cette fédération, totalement aberrant. Cette fédération représente malgré tout le seul lieu de rassemblement des professeures, professeurs des universités québécoises. C'est un lieu d'échange et de discussion que nous avons intérêt à garder et à renforcer malgré ses limites et ses faiblesses et qu'il faudrait vraisemblablement refonder dans quelques années si elle devait disparaître. C'est dans cette perspective que nous entendons intervenir dans ce dossier.
- **Le statut des personnes chargées de cours à l'UQAM** : deux hypothèses font l'objet de discussions, voire de négociations, entre le Syndicat des chargées de cours et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) et l'employeur. L'une concerne un éventuel statut de personne chargée de cours engagée sur une base annuelle qui pourrait être octroyé à un certain nombre de personnes, membres du SCCUQ, déjà en poste à l'UQAM depuis plusieurs sessions, et qui contribuerait à régulariser leur situation en tant que personnes chargées de cours désignées historiquement comme étant de type « institutionnel » ou de type « structurel ». L'autre implique la mise sur pied d'une « banque » de postes de professeure, professeur régulier réservés pour des personnes chargées de cours, membres du SCCUQ. Il s'agit d'hypothèses qui exigent notre accord sur divers plans, qui font l'objet de discussions auxquelles nous participons ou que nous suivons de près, et sur lesquelles nos instances auront à se prononcer au cours des prochains mois.
- **Les droits de scolarité** : si le gouvernement paraît décidé à maintenir le gel des droits de scolarité, du moins dans l'immédiat, on sait qu'il a apporté des modifications importantes au programme d'aide financière destiné aux étudiantes, étudiants, modifications qui se traduisent par une hausse de la partie « prêt » de l'aide au détriment de la partie « bourse » et qui accroît de fait l'endettement, déjà considérable, des étudiantes, étudiants. On peut donc s'attendre à ce que ces derniers réagissent vivement à la rentrée et sollicitent notre appui déjà accordé l'an dernier lors d'une réunion du Conseil syndical et qu'il faudra sans doute réitérer et traduire en action.
- **Les étudiantes-employées, étudiants-employés de l'UQAM** : la démarche de syndicalisation, entreprise par des étudiantes, étudiants aussi employées, employés de l'Université, a conduit récemment à la reconnaissance formelle de leur unité de négociation. Ceux-ci sont maintenant à l'étape de la formulation d'un premier projet de convention collective qu'ils auront à négocier avec la direction de l'UQAM, mais qui nous concerne également dans la mesure où nous sommes, pour plusieurs, « employeurs », en première ligne, de ces étudiantes, étudiants. Nous avons appuyé cette démarche de syndicalisation qui a connu une conclusion qui nous réjouit. Reste maintenant à harmoniser nos rapports intersyndicaux dans l'intérêt des membres que nous représentons respectivement.

Cette énumération, malgré sa longueur, n'est pas exhaustive. Elle est donnée à titre indicatif. Elle ne fait pas mention des dossiers nouveaux que la conjoncture soulèvera forcément ni des oublis d'une mémoire parfois défaillante. Elle signale cependant que la table est pleine, voire

Crise à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Jocelyn R. Beausoleil
Secrétaire

Maintenant parvenue à sa quatorzième année d'existence, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) connaît une crise qui met en cause son bien-fondé et qui menace même jusqu'à sa survie. Dans ce qui suit, nous relatons les péripéties qui ont marqué les six derniers mois du fonctionnement de la FQPPU. Sans dramatisation inutile, il s'agit néanmoins de prendre l'exacte mesure des difficultés que cette organisation traverse présentement.

Congrès spécial d'orientation : le blocage

La FQPPU a tenu un Congrès spécial d'orientation les 15 et 16 avril 2004 à Magog-Orford, sous le titre général *L'avenir du SORT et de la FQPPU*. Il convient de rappeler ici que, depuis sa fondation en 1991, en plus du Service de base, la FQPPU offrait, à ceux de ses syndicats et associations membres qui choisissaient d'y adhérer, un Service optionnel des relations de travail (SORT). Jusqu'à l'année 2002-2003, le SORT comptait en moyenne une dizaine de membres (dont le SPUQ n'a jamais fait partie) qui versaient une cotisation supplémentaire, en plus de la cotisation de base déboursée par l'ensemble des membres de la FQPPU. Avec l'annonce du retrait de quelques-uns des membres du SORT survenue en juin 2003, la situation de ce service particulier apparaissait aussitôt précaire. Le Comité spécial de financement du SORT et du fonds de réserve, chargé d'examiner la question, a déposé son rapport final devant le Conseil fédéral qui se réunissait les 2 et 3 octobre 2003.

Plan d'action du SPUQ 2004-2005

suite de la page 6

débordante déjà en ce début d'une année qui promet d'être animée sur le plan syndical.

Nos objectifs sont précis et notre orientation générale est claire. Il nous reste à leur donner suite de manière conséquente. Pour cela, il nous faut l'appui et la participation la plus large possible des membres dans l'ensemble des lieux où la vigilance syndicale doit s'exercer : les assemblées départementales, les conseils académiques des facultés, les conseils syndicaux et l'assemblée générale du SPUQ. □

Il en ressortait le constat décisif que le départ prévisible d'un certain nombre de membres du SORT devait nécessairement entraîner à court terme un déséquilibre financier considérable entre des revenus en diminution et des dépenses incompressibles pour une large part.

Dans ce contexte, il devenait urgent de faire les modifications nécessaires aux *Statuts* de la FQPPU, afin de supprimer l'obligation de demeurer membres du SORT pour l'année 2004-2005 et aussi celle de continuer à offrir le service pendant une année additionnelle. Toutefois, devant l'interruption anticipée des opérations du SORT à compter de juin 2004, il s'imposait d'apporter une mise à jour au budget biannuel précédemment approuvé lors du septième Congrès statutaire de la FQPPU ayant eu lieu les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2003. Il a donc fallu adopter un budget révisé pour la seule année 2004-2005, afin d'assurer la transition. Mais, outre cela, il devenait opportun de saisir l'occasion ainsi offerte pour élargir notre réflexion, afin d'y intégrer les éléments d'un questionnement plus global sur l'avenir même de la FQPPU. Des discussions en atelier se sont donc déroulées pour dégager des hypothèses de changement, tant au plan des buts et des objectifs qu'à celui des moyens et des stratégies. Les échanges ont, enfin, conduit à la formulation de recommandations.

Conseil fédéral spécial : l'impasse

Il devait normalement revenir au Conseil fédéral de rendre opérationnelles les décisions du Congrès spécial d'orientation relatives au redressement de la FQPPU. De fait, l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil fédéral tenue les 6 et 7 mai 2004 comportait un point sur le suivi du Congrès spécial d'orientation, avec une série de propositions du Comité exécutif destinées à donner corps à ce qui avait été esquissé. Pourtant, dans une lettre datée du 17 juin 2004, le président de la FQPPU, Jean A. Roy, rapportait que, selon ce qu'estimait le Comité exécutif, le Conseil fédéral s'était très peu engagé quant aux efforts à consentir pour poursuivre le redressement de la FQPPU et qu'il avait plutôt choisi de se décharger de ses responsabilités dans une atmosphère de nonchalance. Par ailleurs, il informait que certains membres avaient signalé qu'ils pourraient être amenés à reconsidérer leur appartenance à la FQPPU. Dans la perspective des répercussions financières désastreuses que cela risquait de produire, il s'imposait dès lors d'agir avec diligence au meilleur de notre connaissance de la situation. Du même coup, le président de la FQPPU transmettait copie de la

suite à la page 8

La reconfiguration facultaire : l'année des réformes?

Jacques Pelletier
Président

Deux événements ont donné l'an dernier un caractère d'urgence à la problématique de la réorganisation facultaire de l'UQAM : la requête de retrait du Département d'études littéraires de la Faculté des lettres, langues et communications, la volonté de l'École supérieure de théâtre de quitter la Faculté des arts.

Chargé de mener une enquête sur les tenants et aboutissants de la requête de retrait du Département d'études littéraires, Michel Jébrak remettait en décembre dernier un rapport qui insistait sur la nécessité de réfléchir et d'agir rapidement, et collectivement, sur la problématique institutionnelle et organisationnelle liée au régime facultaire dans un établissement comme le nôtre où il s'agit d'une réalité inédite, et encore très jeune.

Le temps de la réflexion

Saisissant l'importance de l'enjeu qui se dessinait, le SPUQ créait ensuite un groupe de travail formé de représentants de la vaste majorité des secteurs de l'université. Ce groupe de travail s'est réuni à quelques reprises et a rassemblé les

fruits de sa réflexion dans un cahier *Analyses et discussions* distribué largement dans la communauté. Cette publication allait ensuite servir de document de référence lors d'un Forum, toujours organisé par le SPUQ, qui s'est tenu le 7 avril dernier en présence d'une soixantaine de personnes.

En parallèle, une opération « bilan » des facultés se déroulait sous la supervision du Vice-rectorat à la vie académique et Vice-rectorat exécutif, les rapports des conseils académiques étant ensuite remis à la Commission des études pour discussion. Ces bilans se présentent dans l'ensemble sous la forme de tableaux descriptifs et factuels des activités des facultés, accompagnés de demandes plus ou moins importantes de nouvelles responsabilités et de nouveaux pouvoirs. De manière générale, on tire des conclusions plutôt optimistes d'une expérience qui n'est pas fondamentalement remise en question.

Ce travail est, par ailleurs, accompagné par un « énoncé d'orientation » produit par le Vice-rectorat à la vie académique et Vice-rectorat exécutif en mars 2004. Ce document prévoit le maintien et l'accroissement des prérogatives des facultés, formule des règles devant présider aux mouvements de fusion – et de défusion – des facultés actuelles (et à venir), envisage l'hypothèse d'une décentralisation plus importante des services et des

suite à la page 9

Crise à la FQPPU

suite de la page 7

version préliminaire de l'ordre du jour d'une réunion spéciale du Conseil fédéral devant être convoquée pour le 23 août 2004.

Au point de l'ordre du jour consacré au rapport du Comité exécutif, le président de la FQPPU a fait un rappel des événements récents et il a présenté succinctement les options qui s'offraient à nous. Il a également annoncé qu'il n'avait pas l'intention de terminer son mandat et qu'il prévoyait démissionner le 1^{er} janvier 2005 au plus tard. Après une période de questions, les participants à la réunion ont débattu d'un projet de résolution, dans lequel le Comité exécutif proposait au Conseil fédéral de convoquer un Congrès spécial les 25 et 26 novembre 2004 qui porte sur la dissolution de la FQPPU. Les délibérations ont d'abord conduit à un vote sur un amendement, puis à un vote sur la proposition principale telle qu'amendée. Il a finalement été résolu, sans aucune opposition, que le Comité exécutif propose au Conseil fédéral de tenir un Congrès spécial les 25 et 26 novembre 2004 en vue de poser les jalons d'une réforme majeure, touchant notamment la mission, l'esprit

fédératif, la structure et les *Statuts* de la FQPPU, devant faire l'objet du prochain Congrès statutaire dont les dates seraient fixées au mois de juin 2005. Les représentants de la délégation du Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) de même que ceux de la délégation du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval (SPUL) ont demandé que leurs abstentions soient nommément inscrites au procès-verbal.

Épilogue : où allons-nous?

La FQPPU est-elle plus qu'en sursis? Beaucoup d'incertitude plane encore sur son avenir. Il faudrait savoir utiliser le répit qui nous est donné pour améliorer le climat des échanges et mettre fin à une situation paralysante. Nous devons comprendre qu'une organisation comme la FQPPU constitue un instrument essentiel pour la défense et la promotion de la fonction de professeur d'université et, partant, de la place même de l'Université dans la société. Saurons-nous nous mobiliser à temps? La prochaine réunion ordinaire du Conseil fédéral de la FQPPU est prévue pour les 7 et 8 octobre 2004, elle pourrait être l'occasion d'apporter un début de réponse. □

ressources (financières et humaines) au profit de ces unités qui se trouveraient ainsi consolidées.

Enfin, en juin dernier, un « document de travail », non officiel et non diffusé, intitulé *Bilan facultaire : Enjeux et perspectives de développement*, a été produit par le Vice-rectorat à la vie académique et Vice-rectorat exécutif. Ce texte comporte deux dimensions : la première se présente effectivement sous la forme d'un « bilan », la seconde sous celle d'un énoncé d'orientations, comprenant des propositions de réorganisation institutionnelle. En son état, il fera sans doute l'objet de modifications, mais, à cette étape de la réflexion, une question se pose : jusqu'à quel point ce texte est-il révélateur des intentions de la direction de l'UQAM?

L'évaluation des facultés s'avère globalement très positive. On signale leur « place » devenue « prépondérante » dans l'établissement : elles seraient, en effet, désormais les « leviers essentiels » du développement de l'enseignement, de la recherche et de la création, ayant préséance du coup sur les unités de programme et les départements. Elles auraient fait la preuve de leur capacité de développer et d'évaluer les programmes d'étude à tous les cycles, grâce notamment au dynamisme des vice-doyens et des agents de planification à leur service. Elles auraient également fait montre d'initiative dans la création des chaires et des instituts. Elles seraient même parvenues à susciter des sentiments d'identité facultaire à travers la constitution et l'animation de ces nouveaux espaces de concertation politique et académique que seraient les conseils académiques.

Le document de travail pointe également certaines « faiblesses » : manque de ressources financières et humaines, décentralisation inachevée, sentiment d'appartenance inégal, reconnaissance et classification insuffisantes des « officiers » facultaires (doyens et vice-doyens). Mais ces « faiblesses » ne font pas le poids devant les « forces », dégageées de manière ostentatoire, au terme de ce bilan.

Le temps de l'action

La question du « que faire? » est au cœur de la partie plus proprement programmatique du document. Elle prend forme et se ramifie autour d'un certain nombre d'« enjeux » et de « priorités de développement », eux-mêmes accompagnés de propositions plus ou moins élaborées de restructuration institutionnelle.

Ces enjeux concernent les règles à suivre pour les unités qui désirent changer d'affiliation facultaire. On reprend ici pour l'essentiel les conditions déjà formulées dans « l'énoncé d'orientation » produit au mois de mars :

interdiction de retrait unilatéral d'une unité, formulation d'un projet de nouvelle appartenance en bonne et due forme, approbation des instances appropriées, etc.

Ces enjeux concernent ensuite les régies internes des conseils académiques (à préciser, modifier, uniformiser), les comités de régie à créer (lorsqu'ils n'existent pas). Ils ont aussi trait à ce que l'on pourrait qualifier d'institutionnalisation des doyens et des vice-doyens appelés à devenir des « cadres académiques » durant leur mandat, dotés de conditions particulières de travail et de rémunération (revues à la hausse) et d'une représentation – à réexaminer – dans les instances de l'Université : ils appartiendraient, dans cette perspective, à la direction « élargie » de l'UQAM à laquelle ils seraient d'abord redevables (avant de l'être à leur conseil académique respectif). Si cette orientation devait être confirmée, il s'agirait d'un changement majeur de statut pour ces personnes – actuellement syndiquées – et d'un renforcement du caractère de plus en plus centralisé et centralisateur de la direction de l'établissement qui apparenterait davantage encore l'UQAM aux universités « traditionnelles » dont elle était si fière de se distinguer depuis ses débuts.

Ces enjeux sont associés enfin à la décentralisation des budgets vers les conseils académiques et au rattachement, éventuellement multifacultaire, des chaires et des instituts dont un doyen serait désigné comme « porte-parole » officiel auprès de la haute direction de l'Université.

Le document se distingue aussi par certains silences. On ne trouve rien, par exemple, sur les dossiers concrets en cours : la requête de retrait du Département d'études littéraires et de l'École supérieure de théâtre de leurs facultés respectives, les perspectives de développement du Département des communications et de l'École de langues, la situation de « tutelle » effective de la Faculté des arts, le rattachement de l'École supérieure de mode de Montréal, etc. On n'y retrouve aucune analyse financière des coûts liés à la création des facultés, dont on a tout lieu de penser qu'ils sont considérables, et qu'il aurait été pourtant possible d'établir, ne serait-ce que pour prendre la mesure chiffrée de cette opération. On n'y rencontre aucune allusion aux sous-commissions de la structure uqamienne encore récente, ces relais entre la Commission des études et les unités de base dont plusieurs souhaitent la résurgence sous une forme ou une autre. Leur existence n'est même pas évoquée sur le mode elliptique qui caractérise habituellement ce genre de document.

Des silences donc d'un côté et une orientation centralisatrice très nette de l'autre qui risque de transformer en profondeur notre Université et par rapport à laquelle il faudra bien nous situer collectivement. Nous y reviendrons, et deux fois plutôt qu'une, dans les mois qui viennent puisque cette question névralgique de la reconfiguration facultaire demeure toujours entière. □

Politique linguistique

Feu vert à l'anglais dans la formation sur mesure

Louis Gill
Professeur retraité
Département des sciences économiques

A *lea jacta est!* La politique linguistique que l'UQAM a adoptée en avril dernier donne le feu vert à l'usage d'autres langues que le français dans les cours de formation sur mesure. On se souviendra que cela était l'une des recommandations du controversé *Rapport Bélanger* « sur l'intégration des étudiants allophones et la langue d'enseignement », rendu public en 2002, qui avait alors fait l'objet de vives discussions. Fort heureusement, la politique linguistique adoptée tourne le dos à l'esprit de ce rapport et rejette l'essentiel de ses recommandations, dont celle qui prévoyait que 10 % des cours de premier cycle soient dispensés dans une autre langue. Mais, alors que dans des versions antérieures du projet débattu, elle prévoyait que les cours de formation sur mesure seraient donnés en français et que l'UQAM négocierait des ententes de réciprocité avec des universités anglophones lorsque des demandes de cours en anglais lui seraient adressées, la version définitive n'a pas retenu cette disposition.

Elle stipule dans un premier temps que l'UQAM *offre* ses cours de formation sur mesure en français, ce qui ne veut pas dire qu'elle les *dispense* nécessairement en français, pour rendre immédiatement sans effet ce principe déjà ambigu en stipulant que « *lorsque des demandes de formation dans une autre langue que le français lui sont adressées..., elle négocie des ententes, selon les cas (avec qui?), en vue de répondre aux besoins exprimés* ». On comprendra qu'en supprimant toute référence à la négociation d'ententes de réciprocité avec des universités anglophones dans les cas de demandes de formation en anglais, l'UQAM se donne le feu vert pour donner elle-même ces cours en anglais.

« Prendre position » en faveur de la concurrence?

On en serait venu à abandonner cette disposition en considérant qu'on se « tirerait dans le pied » si on agissait autrement, les autres universités francophones ne se gênant pas, elles, pour donner des cours de formation sur mesure en anglais. Voilà une lamentable démission face à la responsabilité de l'UQAM en tant qu'université francophone. Voilà aussi ce qu'on pourrait appeler, pour reprendre le thème de l'actuelle campagne de financement de l'UQAM, une « *prise de position* » en faveur de la

concurrence entre universités pour la conquête des lucratifs contrats de formation sur mesure réclamés par la grande entreprise comme celui de Bombardier perdu en 2001 aux mains de l'Université de Sherbrooke, et cela à l'heure d'un remarquable tournant de l'UQAM vers le monde des affaires au cœur de sa campagne de financement. Pourtant, le recteur n'a-t-il pas exprimé publiquement lors de la course au rectorat en 2001 son regret de voir les universités « *se livrer concurrence sur le terrain d'un enjeu national aussi critique et sensible que celui de la langue* »?

Il est déplorable que l'UQAM ait choisi la voie dans laquelle elle avait été, sous le *veto* du SPUQ, contrainte de ne pas s'engager en 2001 lorsqu'elle avait décliné le contrat de Bombardier qui, plus de vingt ans après l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, ne s'était toujours pas conformé aux exigences du français au travail et dont elle aurait implicitement cautionné le mépris de la Charte en acceptant sa demande de former des cadres en anglais. Sur cette lancée et en s'en tenant fermement au seul usage du français pour les cours qu'elle dispense, elle était des mieux disposées pour intervenir auprès du gouvernement, non pas pour lui demander un simple avis « *sur l'interprétation à donner à la politique linguistique québécoise* » en matière d'enseignement universitaire sur mesure, comme le proposait la première version du projet de politique linguistique soumise par la direction en septembre 2003, mais pour réclamer de lui qu'il prenne des mesures énergiques pour enrayer l'actuelle dérive des universités francophones dans l'usage de l'anglais comme langue d'enseignement, qu'il réaffirme à cet effet les mandats respectifs donnés par la société québécoise aux universités francophones et anglophones et édicte des règles communes s'appliquant à toutes les universités dans le respect de leurs compétences linguistiques¹.

1. *Note de la rédaction* : Le 29 avril 2004, le recteur sollicitait un « avis » à cet effet auprès de M^{me} Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, et de M. Pierre Reid, ministre d'État à l'éducation et à l'emploi afin, écrivait-il, de « mieux clarifier l'enjeu important que soulèvent les formations sur mesure au regard de nos responsabilités d'université publique francophone ». Dans leur réponse, en date du 9 juillet 2004, les sous-ministres Guy Dumas et Louis Gendreau, des ministères concernés, renvoyaient l'UQAM à ses responsabilités, précisant qu'il appartient à l'Université de « décider de l'extension de son engagement dans la formation offerte dans une langue autre que le français ». C'est donc à l'UQAM, et à elle seule, qu'il revient ultimement de « prendre position »! Ne pas le faire équivaudrait à rien de moins qu'un renoncement.

S'affirmer par la mollesse?

La renonciation de l'administration de l'UQAM à sa responsabilité à cet égard n'est pas sans lien avec son refus d'exprimer sans ambiguïté dans la politique linguistique que l'Université entend tout mettre en œuvre pour que le français soit véritablement la langue d'un établissement « *s'affirmant comme université francophone* ». On lit en effet dans les clauses de la politique, intitulées « Objectifs », « Énoncé de principes » et « Emploi du français », que l'Université entend *promouvoir* l'emploi du français et en améliorer la qualité, qu'elle *valorise* l'usage d'une langue de qualité, et qu'elle *prône* l'emploi du français...

L'usage timide des verbes *promouvoir*, *valoriser* et *prôner* ne peut que semer des doutes quant à l'aptitude de cette politique linguistique à véritablement affirmer le caractère francophone de l'UQAM. Si on peut établir une gradation dans la mollesse, le mot *prôner* est sans doute le pire des trois, sa signification, selon le dictionnaire, étant : « *vanter, recommander vivement avec insistance* ». Quelle édifiante vigueur dans l'affirmation du français! N'aurait-on pas été en droit de s'attendre à ce qu'on utilise, par exemple, les expressions *garantir*, *avoir pour objectif prioritaire de* et *se porter garante de*, au lieu des verbes *promouvoir*, *valoriser* et *prôner*? Or, ces propositions, amenées par le SPUQ et acheminées à l'administration par les membres professoraux du comité de la Commission des études chargé

de réviser le projet de politique, n'ont pas été retenues. Même réticences à l'égard de la proposition syndicale relative à la langue du site Internet de l'UQAM et des sites qu'il héberge. Même si des améliorations ont été apportées en cours de route, le texte de la politique demeure en deçà de l'énoncé des règles édictées par le SIRP et le SITEL quant à la langue d'usage du site de l'UQAM.

Enfin, une politique qui entend promouvoir l'emploi du français et en améliorer la qualité se doit au minimum de respecter ce principe pour ce qui est de sa propre rédaction. En dépit d'une nette amélioration grâce aux nombreuses corrections proposées, en particulier par le SPUQ, plusieurs formulations malheureuses subsistent qu'il serait inapproprié d'énumérer ici, parmi lesquelles l'obstination à conserver l'expression « site Web » qui est un anglicisme, en lieu et place de « site Internet » qui est l'expression correcte en français. Ces corrections devraient être apportées à la politique qui devrait être soumise à une révision linguistique rigoureuse avant d'être rendue publique.

Pour ce qui est des questions de fond soulevées dans cet article, il faut souhaiter que le débat se poursuive, même si l'accouchement de la politique a été le résultat d'un processus laborieux. Il faut, à mon avis, absolument et le plus rapidement possible, corriger le tir sur la question des cours de formation sur mesure. La défense de l'université francophone est un enjeu qui déborde l'UQAM, mais je suis convaincu que l'UQAM peut et doit jouer un rôle d'initiative majeur dans cette défense. □

Petite histoire : La saga des ordinateurs

Note de la rédaction : *Sur le ton ironique d'une légende uqamienne, notre collègue Jacques Hébert soulève ici de manière aimable un problème qui, lui, est malheureusement concret : celui d'un service qui laisse un grand nombre de ses utilisateurs insatisfaits et mécontents. Et cette situation n'est pas nouvelle si l'on en croit les témoignages de plusieurs collègues qui viennent régulièrement s'en plaindre auprès du SPUQ. Nous entendons donc relancer ce dossier, de manière plus élaborée, dans un prochain numéro du SPUQ-Info auquel nous invitons à participer tous ceux et toutes celles qui se sentent plus particulièrement concernés par ce problème dont la récurrence et la persistance nous préoccupent. Notre Comité sur le soutien informatique en sera aussi saisi incessamment et explorera des voies de solution pour remédier à une situation devenue proprement intolérable.*

Jacques Hébert
École de travail social

Comment tourner en rond?

Il était une fois un petit lutin, prof de son métier, qui après 15 ans de loyaux services et un mois salubre de vacances entraînait joyeusement au travail le 2 août 2004. Après quatre journées de travail assidu, il constate le cinquième jour que ses deux ordinateurs sont défectueux (celui à sa résidence et l'autre au travail). Il passe un, deux,

trois... coups de fil au SITEL (Service de l'informatique et des télécommunications) afin d'obtenir de l'aide. Il est accueilli parfois par des gens affables et efficaces, mais il lui arrive aussi de tomber sur des personnes condescendantes, rigides et stressées. Il n'a pourtant que de faibles attentes : obtenir des outils de travail fonctionnels pour effectuer son boulot correctement. À la suite de près d'un mois de tergiversations (que l'espace alloué par le *SPUQ-Info* ne lui permet pas d'évoquer), il connaît une « montée de lait » ... car il lui en faut habituellement davantage pour s'emporter... Il s'adresse alors au Service des ressources humaines, à son Syndicat et même à Saint-Jude (patron des causes désespérées) afin d'accélérer les procédures. Il réussit à obtenir un rendez-vous avec la directrice du SiteL le 30 août

2004. Suite à une discussion énergique mais respectueuse, il commence à recevoir des services plus tangibles.

Une institution embourbée : signe de renouveau ou de décrépitude?

En bref, il a dépensé beaucoup d'énergies pour un début d'année. Il calcule avoir perdu au moins trois jours dans ce dossier en démarches techniques et trois semaines en ralentissement professionnel. Sa situation serait toutefois loin d'être exceptionnelle selon plusieurs témoignages de ses pairs. À cela s'ajoutent les autres petits irritants qui viennent régulièrement nuire à son rendement au cours des années : la qualité de l'entretien ménager, les abus de pouvoir de certains services, les longs délais pour recevoir un remboursement de frais de déplacement, acquérir un bien nécessaire à son travail, obtenir un local d'enseignement adéquat, etc... Tout ceci commence à peser lourd pour assurer la convivialité dans une organisation. Bien entendu, l'UQAM, comme toute bureaucratie, possède des arguments logiques pour expliquer tous ces fâcheux incidents de parcours ou ces bavures accidentelles...

Il semble pourtant y avoir un problème de fond sur le plan des structures et des mentalités au sein de son université. Des changements importants seraient nécessaires afin de comprendre ce qui gangrène cette institution¹. Jean Bédard (2001 : 244), travailleur social, philosophe et romancier, invite à réfléchir quand il écrit dans son ouvrage sur Nicolas de Cues : « Qu'est-ce qu'une institution sourde à ses contradicteurs les plus sincères? C'est une masse qui s'appesantit chaque jour un peu plus jusqu'à ce qu'elle écrase tout ce qu'il y a de vivant chez les hommes, ne laissant plus circuler, tel un venin, que l'abstraction de ses normes. »

Comment développer l'art de la sérénité?

En attendant des jours meilleurs, notre lutin se console. Il devient plus sage avec le temps et un peu philosophe afin de préserver sa santé physique et mentale. Il a appris à réapprivoiser la joie du contact avec le papier, le crayon et le stylo. Il devient plus serein quand il réfléchit au précieux conseil de Bouddha : « Plus nous sommes détachés des biens matériels, moins nous risquons d'avoir de soucis ». Il pratique même la méditation depuis quelques temps afin de faire le « vide ».

En outre, il apprend à rire de plus en plus avec la vie rattachée au travail plutôt que de devenir grincheux. Il se dit qu'il y a des situations plus dramatiques que la sienne : par exemple, plusieurs nouveaux professeurs qui ont fait confiance à l'UQAM et qui ont été embauchés le 1^{er} juin dernier n'avaient toujours pas d'ordinateur à quelques jours de la rentrée de septembre 2004. Cette situation se répète

depuis plusieurs années. Le lutin en sait quelque chose, il a été directeur de l'École de travail social de 1999 à 2002 et a tenté d'intégrer huit nouvelles ressources professionnelles au cours de son mandat.

Pour se consoler quand il lui arrive d'avoir de légères pointes de cafard, il se remémore que son recteur et plusieurs vice-recteurs ont anciennement occupé des postes de professeur. Mais ils vivent probablement en cette période sur une autre planète située à des années-lumière des besoins et de la réalité quotidienne de la base... Ils devraient pourtant se rappeler, ces ex-syndicalistes, que l'accumulation de stress, de frustration et d'insatisfaction fomentent un jour ou l'autre la mobilisation, la solidarité et parfois la révolte. Les avantages sociaux ne se limitent pas aux augmentations salariales, aux régimes de retraite et à l'achat d'un ordinateur aux cinq ans. À titre indicatif, il constate que la somme allouée pour ses déplacements, ses photocopies et ses appels interurbains est demeurée la même depuis son entrée à l'UQAM en 1989, soit environ cent dollars par année.

Comment rêver éveillé ou garder espoir?

Je conclurai par une fin heureuse. Notre lutin demeure optimiste, mais sarcastique à l'occasion. Il songe parfois à sonner le glas pour réveiller sa haute direction en espérant qu'un jour elle apportera des solutions concrètes à ces petites embûches. Ce jour-là, il se sentira *vraiment soutenu* au-delà des mots...

En attendant ce jour miraculeux, il se contente de rêver non pas à Don Quichotte, mais à une sorcière pour qu'elle transforme plusieurs gestionnaires uqamiens non pas en seigneurs, mais en druides ou en magiciens pour leur permettre d'éliminer ces petits virus qui empoisonnent la qualité de vie au travail. Dans son dernier rêve, il a même réussi, comme dans les sept travaux d'Astérix, à découvrir une stratégie gagnante, en dehors des sentiers battus, pour enfin permettre aux acteurs-clés de son institution de se mobiliser en faveur du personnel enseignant.

Bonne rentrée à tous et à toutes, je vous souhaite que le Père Noël et la Fée des étoiles puissent être à l'écoute des besoins des assemblées départementales et des personnes chargés de cours afin de débiter l'année 2005 du bon pied.

P.-S. N'oublions pas le fil conducteur de cette histoire, le lutin, mais pourquoi ne demande-t-il pas l'aide de son amie Blanche neige? Parce qu'elle est endormie pour les cent prochaines années. □

1. Agyris, C. (1993). *Knowledge for Action. A Guide to Overcoming Barriers to Organizational Change*, San Francisco, Jossey-Bass.

De Gaulejac, V. Bonetti, M., Fraïse, J. (1989). *L'ingénierie sociale*. Paris, Syros /Alternatives.

Sécuriser le RRUQ avant que d'augmenter le plafond salarial

Au bord du gouffre, faut-il regarder au plafond?

André Breton

*Département des communications
et conseiller auprès des membres du SPUQ
en matière de retraite et d'assurances collectives*

Depuis plus de deux ans maintenant, les syndicats du réseau UQ ont bien saisi l'ampleur du danger qui menace la sécurité financière du RRUQ, un régime dont les garanties statutaires pèsent lourdement lors du calcul de solvabilité. On sait aussi que si le coût du régime devenait supérieur à 18 %, ce qui serait le cas au moindre déficit, le risque de voir les employeurs (les établissements) du réseau faire du surplace et l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ réduire les prestations futures est écrit dans nos conventions collectives!

À la Table réseau de négociation, les employeurs UQ ont jusqu'ici refusé d'engager des discussions qui auraient permis d'amender le régime pour le rendre moins vulnérable à l'avenir. Introduire une certaine flexibilité du côté des garanties tout en gardant le cap sur les prestations actuelles du régime, et payer la cotisation requise pour les financer dans le temps, voilà l'étape de négociation à franchir!

Les hauts salariés pourraient devoir attendre...

Or voici qu'un nouvel élément apparaît brusquement et dans l'urgence : le plafond salarial, de 100 286 \$ en 2004 selon le texte actuel du régime, pourrait être porté à 105 842 \$ par suite des allègements apportés en 2003 par le ministre fédéral des Finances dans la foulée du relèvement du plafond des cotisations à un REER. Une professeure, un professeur au dernier échelon de la catégorie IV (101 399 \$ au 1^{er} juin), ou recevant une prime de direction ou « de marché », ou encore la plupart des doyens ont donc un intérêt immédiat à ce que le RRUQ fasse amende honorable de son texte actuel, sans parler des cadres (et cadres supérieurs) de l'UQAM et du réseau UQ qui « défoncent » largement ces plafonds...

Ceux-là mêmes qui n'avaient rien à dire sur l'opportunité d'amender le régime pour lui éviter la crise financière, les employeurs de l'UQ, seraient maintenant impatients d'y voir relever le plafond des salaires admissibles pour préserver l'aspect concurrentiel du réseau UQ en matière de rétention ou de recrutement de professeures, professeurs ou de cadres. Mais l'accès à la retraite sans réduction à 60 ans (« 60/20 ») n'existe plus et le pouvoir de l'UQ de réduire d'office les prestations futures si le coût du régime dépasse 18 % existe toujours, alors pour l'aspect concurrentiel c'est déjà foutu...

Le RRUQ doit déposer en octobre à la Régie des rentes du Québec son évaluation actuarielle au 31 janvier 2004, il faut donc décider ou non de ce relèvement. Et sur le plan fiscal, il faut agir d'ici la fin de 2004 si l'on veut éviter des répercussions « rétroactives » sur le facteur d'équivalence.

« Oui, mais », a dit le Cartel intersyndical...

Réunis en conférence téléphonique le 3 septembre dernier, les membres du Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC) ont approuvé l'idée d'un relèvement du plafond salarial en concordance avec les nouvelles dispositions fiscales, non pas cependant comme une mesure spécifique, mais bien comme un élément de l'ensemble des dispositions nouvelles à négocier avec les employeurs de l'UQ à la Table-réseau de négociation.

Il s'agira donc d'un moment de vérité durant les quelques semaines qui viennent. Les presque 30 syndicats membres du CIRRAC ont fait du chemin, c'est le cas de le dire, depuis l'époque malsaine des surplus actuariels excédentaires et des congés de cotisation obligés; les employeurs de l'UQ, malgré tous les débats et les études éclairantes des deux ou trois dernières années, n'ont pas modifié leur position attentiste. Maintenant qu'ils semblent motivés par au moins une question, il leur faudra les regarder toutes puisqu'elles forment un tout qui s'appelle l'avenir. □

	Plafond annuel (crédit de rente) d'un régime à prestations déterminées		Gains admissibles ou « plafond salarial » pouvant produire ce crédit de rente maximum	
	Texte du régime	Loi de l'impôt	Loi de l'impôt	RRUQ actuel
depuis 1992	1 722,22 \$	1 722,22 \$	2002	99 796 \$
2003	↓	↓	2003	100 076 \$
2004	1 772,22 \$	1 833,33 \$	2004	105 842 \$
2005	???	2 000 - \$	2005	114 525 \$
2006 et suivantes	?	selon l'augmentation du salaire industriel moyen*		101 074 \$

*Aussi le maximum des gains admissibles (MGA) de la Régie des rentes : 40 500 \$ en 2004, projeté à 41 500 \$ en 2005 et à 42 750 \$ en 2006.

Arrivées et départs

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 1^{er} janvier 2004.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Arts visuels et médiatiques :	Claire Savoie	- Mathématiques :	Steven Lu Frédéric Michaud Alexei Volkov
- Chimie :	Daniel Chapdelaine	- Organisation et ressources humaines :	Julie Cloutier Sylvie Guerrero
- Communications :	Michel Caron Gaby Hsab Margot Ricard	- Philosophie :	Idil Boran Claude Panaccio
- Danse :	Nicole Harbonnier-Topin	- Psychologie :	Christian Thiboutot
- Design :	Maurice Cloutier	- Science politique :	Marc Chevrier Isabelle Gusse Nancy Thede
- Éducation et formation spécialisées :	Henri Boudreault Louis-Francis Papineau Brigitte Voyer	- Sciences biologiques :	Jean Danyluk Sami Haddad Éric Lucas Tatiana A. Scorza
- Éducation et pédagogie :	Marthe Hurteau Carole Raby Gilles Raïche Gina Thésée	- Sciences de la terre et de l'atmosphère :	Moritz Lehmann Daniele Pinti
- Études littéraires :	Jean-Christian Pleau	- Sciences économiques :	Arianna Degan Étienne Wasmer
- Études urbaines et touristiques :	Jean-Pierre Lemasson Sylvie Paré Juliana Priskin	- Sciences juridiques :	Bruce Broomhall Bernard Duhaime Martine Lachance Alexandre Lorite Hélène Piquet
- Histoire :	Jean Lévesque Stephan Winter	- Sexologie :	Sophie Boucher Paul L. Vasey
- Histoire de l'art :	Peggy Davis Louis Martin	- Sociologie :	Louis Jacob Marcelo Otero
- Informatique :	Rola A. Abdoul-Baki Daniel Memmi	- Stratégie des affaires :	Imed Eddine Chkir Line Ricard
- Kinanthropologie :	Alain S. Comtois	- Travail social :	Lucie Dumais
- Linguistique et didactique des langues :	Gladys Jean		
- Management et technologie :	Élie Élia		
- Mathématiques :	Stéphane Cyr		

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité, substitut ou sous octroi :

- Arts visuels et médiatiques :	Yves Amyot (substitut)	- Sciences biologiques :	Timothy Work (sous octroi)
- Communications :	Marcel Barthe (substitut)	- Sciences comptables :	Richard Fontaine (sub. 1/2 t.) Sylvie Héroux (substitut)
- Éducation et formation spécialisées :	Stéphane Lamothe (invité)	- Sciences de la terre et de l'atmosphère :	Collin G. Jones (sous octroi)
- Histoire :	Carl Bouchard (substitut)	- Sciences juridiques :	Peter Leuprecht (invité)
- Musique :	Brigido Galvan (substitut)	- Stratégie des affaires :	Nabil Khoury (inv. 1/2 temps)
- Psychologie :	Diane Morin (inv. 1/2 t.)	- Travail social :	Marc Perreault (substitut)

Nous sommes heureux d'accueillir les quatre nouvelles maîtres de langue, qui se sont jointes à l'École de langues de l'UQAM :

Agnès Baron, Hélène Galouchko, Martyna Kozłowska-Mac Gregor et Emily Rosales.

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière :

- Arts visuels et médiatiques :	Michel Goulet	- Mathématiques :	Robert V. Anderson Nadine Descamps-Bednarz Maurice Garançon
- Chimie :	Sharon Bennet (démission)	- Musique :	Maria T. Moreno S. (démission)
- Communications :	Marquita Riel	- Psychologie :	Jean Bélanger
- Design :	Maurice Amiel Gérard Bochud Rudolph Verelst	- Sciences biologiques :	Alice Hontela (démission)
- Éducation et pédagogie :	Michael Schleifer	- Sciences de la terre et de l'atmosphère :	Gilbert Prichonnet
- Éducation et formation spécialisées :	Pierre Goyer Yvon Lefebvre	- Sciences économiques :	Olivier Donni (démission)
- Études littéraires :	Paul Chamberland Jean Fisette	- Science politique :	André Donneur Jean-Marc Piotte
- Histoire :	Michel Guay	- Sciences juridiques :	Carol Jobin Marco Sassoli (démission)
- Histoire de l'art :	Raymonde Gauthier Marcel Saint-Pierre	- Sciences religieuses :	Giuseppe A. Samona (dém.)
- Informatique :	Rokia Missaoui (démission)	- Sexologie :	Claude Crépault
		- Sociologie :	Benoit Lévesque André Piérard Régine Robin

Nous regrettons par ailleurs les décès de *Francine Beaudoin-Denizeau* du Département de chimie, de *Katia Boustany* du Département des sciences juridiques, de *Clément Gariépy* du Département des sciences de la terre, d'*Yves Lafrenaye* du Département de psychologie, d'*Eva Le Grand* du Département d'études littéraires et de l'atmosphère et de *Claude Masse* du Département des sciences juridiques.

Changements au Comité exécutif du SPUQ

Au printemps dernier, deux membres du Comité exécutif du notre Syndicat, Robert Comeau, le deuxième vice-président, et Chantal Viger, la trésorière, ont remis leur démission.

Robert Comeau nous a quittés pour se consacrer davantage à la Chaire d'histoire du Québec dont il est le titulaire et Chantal Viger l'a fait en invoquant des raisons personnelles et professionnelles. L'un et l'autre ont apporté une contribution remarquable au SPUQ durant leur mandat, et plus particulièrement dans les dossiers dont ils étaient les responsables. Nous profitons ici de l'occasion pour les remercier vivement de s'être engagés pleinement dans l'action syndicale au cours de la dernière année.

Guy Villeneuve, du Département des sciences comptables, a accepté de poser sa candidature pour remplacer Chantal Viger au poste de trésorier, ce qui nous réjouit. Le poste de deuxième vice-président demeure à pourvoir. Des contacts sont en cours avec certaines personnes, ce qui ne devrait pas empêcher ceux et celles qui pourraient être intéressés à l'occuper de nous contacter, bien au contraire.

Rappelons que la personne qui occupe la deuxième vice-présidence du SPUQ agit à titre de responsable des « affaires extérieures », chargée d'assurer une liaison constante tant

avec les autres syndicats d'employés de l'UQAM qu'avec l'ensemble des associations et des fédérations syndicales auxquelles nous participons. En outre, elle contribue à assurer la coordination de la concertation entre les professeurs, professeurs siégeant aux instances universitaires et entretient des relations suivies avec l'ensemble de ces représentantes, représentants.

Comité exécutif

Présidence : Jacques Pelletier

1^{re} vice-présidence : Jacques Duchesne

2^e vice-présidence : Poste à combler

Secrétariat : Jocelyn R. Beausoleil

Trésorerie : Guy Villeneuve, candidature annoncée

Conseil exécutif

Arts : Nicolas Reeves, Design

Éducation : Jean Bélanger, Éducation et formation spécialisées

Lettres, langues et communications : Marie-Cécile Guillot, École de langues

Science politique et droit : Mark-David Mandel, Science politique

Sciences : Mario Houde, Sciences biologiques

Sciences de la gestion : poste à combler

Sciences humaines : Danielle Desmarais, Travail social

Le *SPUQ-Info* : votre tribune

Nous profitons de la parution de ce numéro du *SPUQ-Info*, premier de l'année, pour vous inviter avec insistance à nous faire parvenir des textes sur les sujets qui concernent de près ou de loin la vie universitaire et ses incidences syndicales.

Vous êtes nombreuses, nombreux à publier dans les journaux – notamment dans *Le Devoir* – et dans les revues des articles qui portent sur les questions auxquelles nous sommes collectivement confrontés. Vous le faites à titre de spécialistes et de citoyennes, citoyens et vos contributions apportent des éclairages pertinents aux débats publics.

Nous vous suggérons de faire part de vos analyses et de vos prises de position à vos collègues à travers le *SPUQ-Info* afin d'en faire un véritable lieu d'échange et de discussions tant sur les questions qui vous préoccupent à titre de citoyennes, citoyens que sur les enjeux propres à l'Université qui sont aussi nombreux et diversifiés.

Nous verrons bien sûr à susciter de telles interventions auprès de certaines et certains d'entre vous... Mais comme nous souhaitons que cette participation soit la plus large possible, nous lançons d'ores et déjà un appel de collaboration à chacune et chacun d'entre vous. □

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeures et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255, rue Saint-Denis

Du lundi au jeudi inclusivement de 11 h à 15 h,

nous vous offrons au Salon :

potage, plat chaud accompagné de salade, quiche accompagnée de salade,
gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane, bière, vin, spiritueux et autres boissons.

Le plat chaud est offert à 8,25 \$, taxes incluses.

Pour réserver une table, composez le 4728.

Les cartes de crédit Visa et Master Card sont acceptées.

Sommaire

• Mot du président	1
• Plan d'action du SPUQ pour l'année 2004-2005	1
• La tribune du <i>SPUQ-Info</i>	
• Évaluation : la fête des pairs!	
<i>Christian Saint-Germain</i>	2
• Crise à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	
<i>Jocelyn R. Beausoleil</i>	7
• La reconfiguration facultaire : l'année des réformes?	
<i>Jacques Pelletier</i>	8
• <i>Politique linguistique</i>	
Feu vert à l'anglais dans la formation sur mesure	
<i>Louis Gill</i>	10
• Petite histoire : la saga des ordinateurs	
<i>Jacques Hébert</i>	11
• <i>Sécuriser le RRUQ avant que d'augmenter le plafond salarial</i>	
Au bord du gouffre, faut-il regarder au plafond?	
<i>André Breton</i>	13
• Arrivées et départs	14
• Changements au Comité exécutif du SPUQ	15